

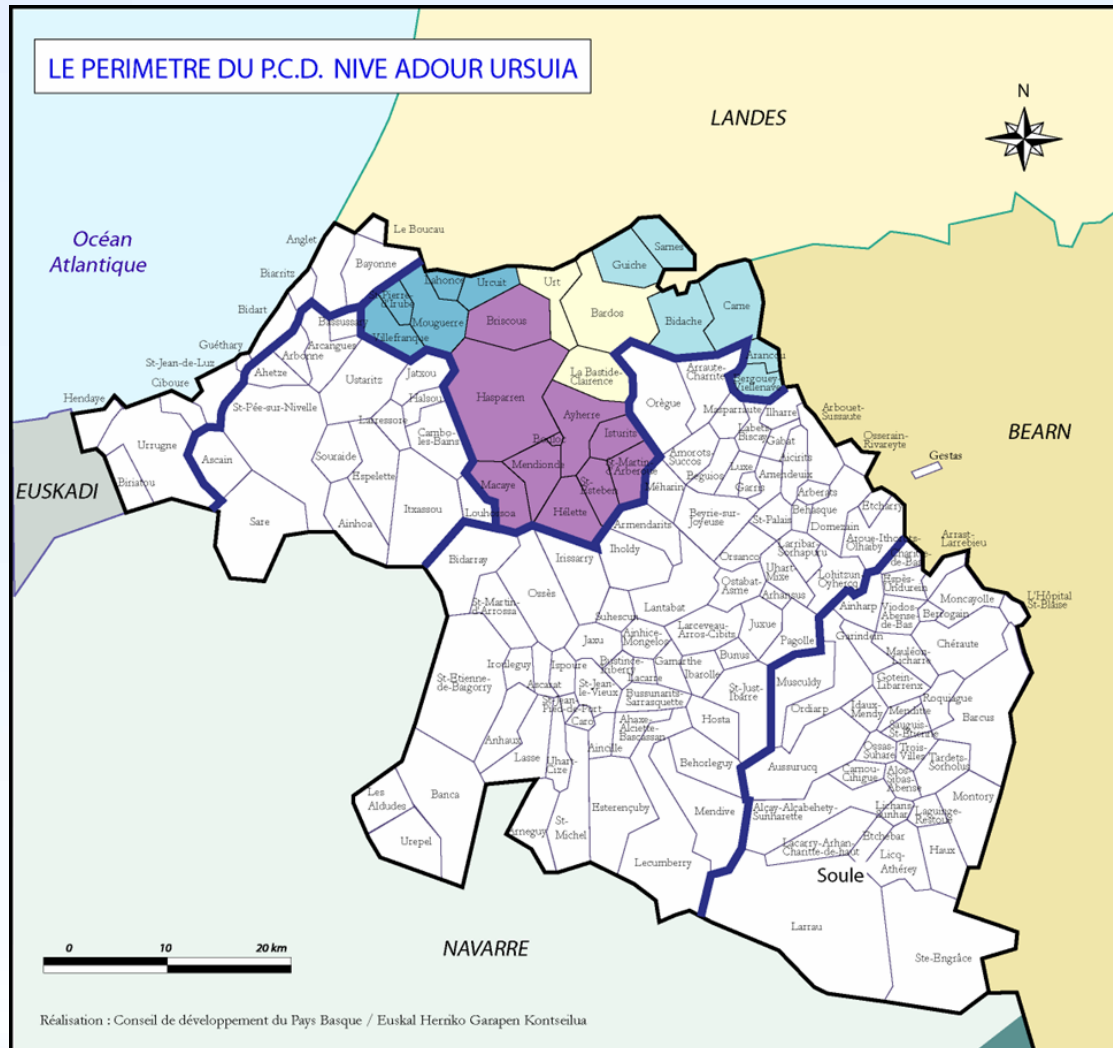


CHARTRE DE TERRITOIRE NIVE-ADOUR-URSUIA

Vivre et s'investir dans un territoire partagé et solidaire



LE PERIMETRE DU P.C.D. NIVE ADOUR URSUIA



Réalisation : Conseil de développement du Pays Basque / Euskal Herriko Garapen Kontseilua



.....
.....
.....

Le Président du Conseil syndical – Michel Dallemane

C'est parce que l'Homme « habitant » doit être acteur et auteur de son développement et construire son propre avenir que **tous ensembles, hommes et femmes*** avons construit ce projet de stratégie locale pour notre territoire **Nive Adour Ursuia**.

Ce sera pour nous habitants, pour nous élus et pour nous forces vives du pays un **véritable cadre de référence** sur lequel nous pourrons nous appuyer pour, construire notre développement, faire de notre territoire en pleine évolution démographique, économique et identitaire :

- **une NOUVELLE TERRE D'ACCUEIL pour les Entreprises au Pays Basque,**
- **une VERITABLE TERRE DE VIE pour la population tous âges confondus,**
- **une NOUVELLE DESTINATION AU PAYS BASQUE pour les touristes du monde entier**
- **et enfin un VERITABLE TERRITOIRE reconnu par tous : NIVE-ADOUR-URSUIA.**

La Présidente du Conseil Local de Développement – Catherine Canderatz

** (élus, personnes de la société civile et techniciens des collectivités).*



Présentation de la démarche

Contexte et objectif

Le territoire Nive-Adour-Ursuya s'est engagé dans une démarche de développement local au travers de la procédure régionale « Projet Collectif de Développement ». Cette démarche ascendante privilégie la concertation et le débat entre toutes les forces vives du territoire. Elle contribue en une implication et participation actives des citoyens à la réflexion et à l'élaboration de projets territoriaux.

Aussi, le dialogue, l'écoute, les échanges ont été les fondements du travail réalisé.

Portée par une réflexion globale, associant un panel divers et varié de représentants de la population, la charte de territoire Nive-Adour-Ursuya s'est construite autour d'une démarche démocratique et citoyenne. Cette approche repose sur une participation de près de 200 personnes, réparties en 4 commissions et une dizaine de groupes de travail. Aujourd'hui, à travers ce document, elle définit une stratégie cohérente et présente des priorités, adaptées aux réalités économiques et sociales locales, pour les années à venir.

L'objectif premier de cette charte est de parvenir à la réalisation d'un programme d'actions qui sera contractualisé avec les partenaires institutionnels au rang desquels figurent le Conseil régional, le Conseil général et l'Etat.

La méthode de travail

En six mois de travail, les commissions ont défini des objectifs thématiques qui, par jeu de croisement en Conseil Local de Développement, ont donné naissance à des priorités transversales, communes à l'ensemble des préoccupations et attentes.

La première étape a constitué en la réalisation d'un diagnostic territorial, qui a pris appui sur des entretiens, des enquêtes, des recherches et a associé un grand nombre d'acteurs. En soulevant les forces et faiblesses du territoire, il a naturellement mis en exergue les préoccupations et les enjeux.

La deuxième étape s'est essentiellement réalisée en réunion. Chaque enjeu a été travaillé et débattu par les acteurs socio-économiques, la population et les élus impliqués dans les commissions de travail. Les échanges ont dévoilé des objectifs à atteindre, objectifs issus d'une démarche participative et consensuelle et qui se sont affinés au fil des réunions.

La troisième étape est l'aboutissement de ce travail. Le Conseil local de développement, composé de référents (élus et société civile) issus des commissions, a eu un regard transversal pour rechercher une cohérence des enjeux et objectifs et s'assurer de la cohésion territoriale. Ainsi, en définissant la stratégie de Nive-Adour-Ursuya, ils ont donné un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs, qu'ils soient élus, acteurs socio-économiques, associatifs, habitants...

Les priorités

La mobilisation, l'implication, la participation, ont créé un dynamisme local sans précédent, et ont mis en valeur la volonté des habitants de participer à la construction de leur territoire au côté des élus sur les priorités suivantes :

-
- ◆ **partager l'avenir du territoire** (priorité transversale)
 - ◆ **offrir une meilleure cohésion sociale et territoriale**
 - ◆ **dynamiser l'économie locale**
 - ◆ **révéler et identifier le territoire**
-

SOMMAIRE

VOLET 1 - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 1 RENFORCER ET MUTUALISER LES ORGANISATIONS DE SERVICES.	<i>Orientation 1.1</i>	➤ Offrir de nouvelles conditions de vie pour les personnes en situation de handicap
	<i>Orientation 1.2</i>	➤ Diversifier l'offre en matière de prise en charge des personnes âgées
	<i>Orientation 1.3</i>	➤ Organiser les services de garde des enfants
	<i>Orientation 1.4</i>	➤ Agir pour l'insertion des jeunes dans la société
	<i>Orientation 1.5</i>	➤ Développer une offre de mobilité à la personne
	<i>Orientation 1.6</i>	➤ Organiser la vie associative
	<i>Orientation 1.7</i>	➤ Développer les activités sportives
	<i>Orientation 1.8</i>	➤ Accéder à la vie publique locale
	<i>Orientation 1.9</i>	➤ Suivre et accompagner les orientations du CDPB sur les questions sanitaires
OBJECTIF 2 ORGANISER, AMENAGER ET OPTIMISER LE CADRE DE VIE	<i>Orientation 2.1</i>	➤ Répondre aux besoins de l'habitat
	<i>Orientation 2.2</i>	➤ Aménager les centres-bourgs
	<i>Orientation 2.3</i>	➤ Définir un projet de réalisation d'équipements d'assainissement collectif
	<i>Orientation 2.4</i>	➤ Avoir une approche prospective de l'espace agricole et des exploitations agricoles
	<i>Orientation 2.5</i>	➤ Elaborer un document de référence paysager et patrimonial
	<i>Orientation 2.6</i>	➤ Entretien de l'espace forestier et le paysage des coteaux et moyennes montagnes
	<i>Orientation 2.7</i>	➤ Organiser la concertation et répondre à de nouveaux objectifs environnementaux
	<i>Orientation 2.8</i>	➤ Informer, sensibiliser, éduquer à l'environnement
	<i>Orientation 2.9</i>	➤ Etudier et promouvoir le développement des énergies alternatives
OBJECTIF 3 ANIMER LE TERRITOIRE	<i>Orientation 3.1</i>	➤ Renforcer la démarche participative
	<i>Orientation 3.2</i>	➤ Organiser la connaissance du territoire

VOLET 2 - ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 4 FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS EN ASSURANT LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE	<i>Orientation 4.1</i>	➤ Restructurer l'artisanat et le commerce
	<i>Orientation 4.2</i>	➤ Accompagner les filières de production
	<i>Orientation 4.3</i>	➤ Accompagner spécifiquement le secteur de l'artisanat d'art
	<i>Orientation 4.4</i>	➤ Accompagner spécifiquement les secteurs de l'hébergement et de la restauration
	<i>Orientation 4.5</i>	➤ Développer une offre immobilière et foncière à destination des activités économiques
	<i>Orientation 4.6</i>	➤ Améliorer l'attractivité territoriale en favorisant sa desserte et ses équipements
	<i>Orientation 4.7</i>	➤ Redéfinir les périmètres d'animation économique
	<i>Orientation 4.8</i>	➤ Développer la formation
OBJECTIF 5 CONFORTER LE TISSU AGRICOLE ET FACILITER SA DIVERSIFICATION	<i>Orientation 5.1</i>	➤ Diversifier l'activité agricole en confortant et en développant l'existant, en étudiant de nouvelles productions
	<i>Orientation 5.2</i>	➤ Favoriser la transmission des exploitations et l'installation
	<i>Orientation 5.3</i>	➤ Analyser la filière agro alimentaire
OBJECTIF 6 ORGANISER ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE TOURISTIQUE	<i>Orientation 6.1</i>	➤ Promouvoir le territoire
	<i>Orientation 6.2</i>	➤ Accueillir et sédentariser les touristes
	<i>Orientation 6.3</i>	➤ Organiser et mutualiser l'animation touristique

VOLET 3 - IDENTITE TERRITORIALE

OBJECTIF 7 VALORISER LA DIVERSITE DES RICHESSES CULTURELLES ET PATRIMONIALES	<i>Orientation 7.1</i>	➤ Mettre en valeur les richesses patrimoniales
	<i>Orientation 7.2</i>	➤ Assurer l'échange et la découverte du bassin de l'Adour
	<i>Orientation 7.3</i>	➤ Participer à l'éveil des enfants à la culture
	<i>Orientation 7.4</i>	➤ Susciter des créations artistiques

VOLET I

OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Le territoire Nive-Adour-Ursuya se construit à partir de richesses complémentaires mais aussi de préoccupations différentes. Périurbain et rural, gascon et basque, de vallée fluviale et de piémonts, Nive-Adour-Ursuya présente des aspects géographiques, socio-économiques et culturels assez hétérogènes. Pourtant grâce aux nouvelles pratiques intercommunales, il prend peu à peu conscience de ses problématiques et intérêts similaires même si ceux-ci apparaissent avec des intensités, des solutions et des priorités assez différenciées.

Ainsi, la croissance démographique estimée à plus de 20% pour la période 1999/2010 génère-t-elle de nouveaux paramètres spatiaux, économiques, sociaux indissociables d'une approche prospective. La croissance immobilière, les problématiques spatiales qui en découlent, le devenir d'une agriculture fragilisée, les préoccupations environnementales, le cadre de vie, mais aussi l'ensemble des services nécessaires à la vie quotidienne des administrés, exigent une meilleure cohésion sociale et territoriale. Pour parvenir à ces objectifs, il s'agit de :

RENFORCER ET MUTUALISER LES ORGANISATIONS DE SERVICES

L'enjeu est de ***Répondre aux besoins en services en anticipant les évolutions***

- prioritairement en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de la petite enfance et des jeunes:
 - créer des services adaptés afin d'assurer l'épanouissement et l'intégration des personnes en situation de handicap
 - favoriser les services pour un maintien à domicile des personnes âgées
 - organiser l'accueil à destination de l'enfance
 - travailler avec les jeunes de façon à les rendre acteurs du développement de projets

- d'une manière générale, en améliorant (les services quotidiens) la vie quotidienne des habitants :
 - promouvoir des moyens de transports adaptés pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes défavorisées...
 - organiser la vie associative en mutualisant les moyens, en encourageant et en reconnaissant le bénévolat
 - développer les activités sportives
 - développer les services par l'information, par les Technologies de l'Information et de la Communication, et en assurant un accès à tous les habitants
 - organiser dans un même lieu les services des structures intercommunales
 - suivre et accompagner les orientations du Conseil de Développement du Pays Basque notamment en matière sanitaire.

ORGANISER, AMENAGER ET OPTIMISER LE CADRE DE VIE

Les enjeux sont de différents ordres.

Le premier est de **Définir une politique de l'Habitat** en étudiant des pistes à mettre en œuvre de façon à :

- favoriser une articulation entre le développement de l'habitat, les réseaux urbains et les règlements d'urbanisme
- définir une politique d'accueil en conjuguant le développement de l'habitat au cadre de vie et aux services à la population.
- diversifier les productions de logements
 - en fonction de la demande globale (toutes catégories d'habitat confondues : social, accession, locatif, collectif, individuel) et tant de la production neuve que de la réhabilitation.
 - pour la production de logements sociaux
 - en spatialisant et en localisant le développement de l'habitat pour un équilibre territorial mais aussi social.
- développer un habitat respectueux de la qualité paysagère et environnementale
- organiser l'assainissement collectif pour favoriser la densification et ainsi limiter le surcoût des services publics lié au mitage, limiter les conflits entre agriculteurs et nouveaux résidents, réduire la parcelle de terrain, etc.

Le deuxième enjeu est **d'intégrer et prévenir les préoccupations spatiales agricoles**. Face à la concurrence sur l'utilisation du foncier (habitat, espace de loisirs, activités économiques autres qu'agricoles), l'activité agricole essentiellement liée à l'élevage doit exister et se développer. Il en résulte que la profession agricole doit être un partenaire incontournable des collectivités locales dans la délimitation et la pérennisation des espaces et activités agricoles.

Le troisième enjeu relève de **la valorisation et de l'entretien du cadre de vie**. Les objectifs à atteindre sont de :

- **revaloriser l'existant.** L'espace public est primordial dans la vie et l'organisation d'un village. Aussi, le cadre de vie, l'aménagement de bourgs, la mise en valeur de l'architecture locale sont ressortis comme des enjeux. La revalorisation de l'existant passe par les patrimoines bâtis, par une intégration paysagère des points les plus « dévalorisés » du territoire, par de nouveaux aménagements et des nouvelles productions immobilières. Au-delà de la valorisation, l'entretien de l'espace concerne plus précisément les forêts.
- **de s'assurer de l'entretien paysager des piémonts et des forêts.** L'agriculture participe à la définition d'un paysage et joue un rôle prépondérant dans la qualité paysagère. Les espaces dégagés pour l'activité agricole préservent de l'urbanisation et assurent un cadre de vie agréable. Une partie de la surface agricole est constituée de landes situées sur les plus fortes pentes des moyennes montagnes et coteaux de ce territoire. Ces surfaces ont un faible potentiel agronomique et fourrager ; cela, conjugué à une raréfaction de la main d'œuvre sur les exploitations, fait que ces zones agricoles sont plus ou moins délaissées. Leur entretien ne peut être seulement assuré par les agriculteurs.

L'environnement est un quatrième enjeu. Il s'agit d'afficher **une politique environnementale volontariste**. Le territoire est couvert d'organismes maîtres d'œuvre de la gestion des déchets (le SIVOM Nive Adour, la CC de Bidache, le SM Garbiki, la commune de Bardos ainsi que Bil Ta Garbi) et de l'eau (SIAEP Vallée de la Nive, SIAEP Arancou Bergouey, SIAEP Arberoue, SIAEP Mendionde Bonloc, SIAEP Macaye-Louhossoa, SIAEP

région Bidache, Commune de Bardos et Commune de Hasparren). La conduite d'une réflexion globale en vue d'identifier des solutions passe par la concertation entre les différents acteurs de façon à :

- **optimiser la gestion des déchets**
- **avoir une gestion de l'eau raisonnée**
- **favoriser l'installation des énergies alternatives**

Au-delà de ces orientations, l'information, l'éducation, la recherche de solutions innovantes sont essentielles et favoriseront de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement.

RENFORCER LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

La participation active des citoyens à la définition du projet de territoire ici présenté, a révélé cette nécessaire expression locale. En donnant la parole aux habitants, les élus ont engagé une nouvelle démarche démocratique et participative.

La démocratie participative constitue ainsi une dimension forte de l'action du Nive-Adour-Ursuya sur des thèmes aussi variés que l'économie, le social, la culture, l'habitat, l'environnement, etc.

Mener des réflexions, en débattre puis décider est l'affaire de tout un chacun. Le Syndicat mixte, en regroupant deux instances, décisionnelle et consultative, est le garant de cette participation citoyenne. L'élan impulsé doit se poursuivre sur des missions aussi variées que l'accompagnement de projets, le suivi et la veille des engagements inscrits dans la charte de territoire, l'évaluation des actions, l'accompagnement des réseaux ou des partenariats constitués, la réalisation de nouvelles démarches contractuelles dans le cadre régional, mais aussi en répondant à des appels à projets nationaux ou européens, ...

L'implication des citoyens est aussi facteur de dynamisme pour l'innovation, l'émergence de nouveaux projets.

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 1 - RENFORCER ET MUTUALISER LES ORGANISATIONS DE SERVICES

ORIENTATION 1.1 Offrir de nouvelles conditions de vie pour les personnes en situation de handicap

Contexte et enjeux

Le manque de structures adaptées pour les personnes en situation de handicap (déficiences physiques ou mentales) favorise peu leur intégration sociale. Il est nécessaire d'améliorer la situation de ces personnes et de leur famille en répondant aux besoins, mais aussi en changeant le regard sur le handicap. Dans la continuité du Schéma départemental des personnes en situation de handicap, l'enjeu est de faciliter la vie et l'intégration de ce public.

Publics visés : personnes en situation de handicap : enfants et adultes

Orientations à engager :

- Informer, communiquer auprès de la population locale pour une meilleure acceptation et intégration des personnes en situation de handicap
- Proposer une offre de services adaptée
- Offrir un accueil adapté au sein de Centres de Loisirs
- S'assurer d'un accès facile au logement afin de maintenir une certaine autonomie

Maîtres d'ouvrage potentiels : collectivités, services publics, associations...

Exemples d'actions pouvant être développées

Créer des unités de vie adaptées

Développer un accueil adapté dans les Centres de Loisirs

Réaliser une charte pour réserver les rez-de-chaussée de nouvelles productions immobilières aux personnes à mobilité réduite

Développer des actions d'information auprès des enfants

Identifier les personnes en situation de handicap...

ORIENTATION 1.2 Diversifier l'offre en matière de prise en charge des personnes âgées

Contexte et enjeux

L'augmentation du nombre de personnes âgées exige de nouveaux services. La priorité porte sur le maintien à domicile, l'information, l'accompagnement et l'organisation de services pour ces personnes.

Les maisons de retraite constituent une solution complémentaire au maintien à domicile. Présentes sur le territoire, elles peuvent assurer de nombreux services de proximité.

Publics visés : personnes âgées

Orientations à engager :

- Conforter et développer les services existants puis créer de nouveaux services : le portage de repas, l'accueil de jour et temporaire, les transports adaptés, le développement des services d'hygiène et de soins, l'octroi de formations aux aides à domicile sur l'accompagnement de fin de vie et les aidants à domicile
- Répondre à des nécessités d'information, d'accompagnement, d'organisation des services, etc.
- Moderniser et humaniser les maisons de retraite
- Favoriser l'accueil à domicile des personnes âgées
- Répondre à des besoins en animation pour éviter l'isolement.

Maîtres d'ouvrage potentiels : collectivités, associations, maisons de retraite...

Exemples d'actions pouvant être développées

Réaliser une étude pour identifier les réels besoins en service, pour étudier la mise en place d'un Centre Local d'Information et de Coordination, et pour proposer les moyens de mise en oeuvre

Renforcer et créer de nouveaux services pour le maintien à domicile

Créer de nouveaux aménagements et services dans les maisons de retraite

Créer des maisons de retraite...

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 1 - RENFORCER ET MUTUALISER LES ORGANISATIONS DE SERVICES

ORIENTATION 1.3 Organiser les services de garde des enfants

Contexte et enjeux

Le territoire Nive-Adour-Ursuya est en forte croissance démographique. L'arrivée de nouvelles populations dont celles de familles avec des enfants nés ou à venir requiert une adaptation des services. Les besoins évoluent en lien avec les modes de vie, le taux d'activité mais aussi sa localisation, la distance de plus en plus importante avec le reste de la famille, ...

Ainsi, concernant la petite enfance, le diagnostic a-t-il révélé la présence d'enfants de plus en plus nombreux. Parallèlement les modes de garde sont à la fois peu diversifiés et faibles en capacité d'accueil : 57 places en crèches et 439 agréments pour les assistantes maternelles. Par ailleurs, les capacités d'accueil sont saturées et les listes d'attente s'allongent. L'insuffisance actuelle des modes de garde va s'accroître si aucune action ne palie à ce manque. L'enjeu est de développer les structures d'accueil pour répondre aux besoins de la population locale et s'adapter aux nouveaux modes de vie. Il est aussi d'organiser et de structurer la profession Assistantes maternelles.

Publics visés : les enfants de 0 à 12 ans, les assistantes maternelles, les parents

Orientations à engager :

- Organiser la profession Assistantes maternelles, informer les parents...
- Étudier les besoins en modes de garde de la petite enfance (0/3 ans) et les besoins en garde des (3/12 ans) afin de définir les équipements et les moyens humains nécessaires
- Créer les équipements nécessaires

Maîtres d'ouvrage potentiels : collectivités locales, associations...

Exemples d'actions pouvant être développées

Créer, agrandir des crèches,
Créer, agrandir des centres de loisirs sans hébergement
Développer les garderies périscolaires
Mettre en place un Relais Assistantes Maternelles...

ORIENTATION 1.4 Agir pour l'insertion des jeunes dans la société

Contexte et enjeux

La démobilisation des jeunes face aux activités associatives et économiques, le manque d'occupation en dehors des temps scolaires, le développement des problèmes de petite délinquance, l'accroissement des phénomènes de toxicomanie ou d'alcoolisme s'amplifient sur le territoire, générant parfois des tensions locales.

Pour remédier à cette situation, des solutions doivent être envisagées avec/pour les jeunes.

Publics visés : les jeunes de 12 à 25 ans

Orientations à engager :

- Favoriser les échanges entre jeunes et élus, intéresser les jeunes à la vie locale, ...
- Prendre en compte la question des logements pour les jeunes et faciliter leur insertion dans la vie sociale et professionnelle
- Travailler à la lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie et la délinquance

Maîtres d'ouvrage potentiels : collectivités, services publics, institutions, associations...

Exemples d'actions pouvant être développées

Réunir l'ensemble des partenaires travaillant pour la jeunesse ainsi que les jeunes avec pour objectif de :
- développer des activités intéressantes cette tranche d'âge
- échanger, informer, ...
Travailler en collaboration avec l'éducation nationale pour prévenir les problèmes...

VOLET I -OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 1 - RENFORCER ET MUTUALISER LES ORGANISATIONS DE SERVICES

ORIENTATION 1.5 Développer une offre de mobilité à la personne

Contexte et enjeux

En Nive-Adour-Ursuya, les transports sont essentiellement scolaires. La population locale connaissant des difficultés de mobilité liées à un handicap, à l'âge ou encore à des revenus trop modestes, ne peuvent accéder à certains services locaux ou à ceux implantés dans l'agglomération bayonnaise.

Le transport est pourtant essentiel pour toute personne active ou en recherche d'emploi, pour bénéficier de certains services, pour maintenir une vie sociale.

Dans ce contexte, l'enjeu est de développer des transports à des échelles adaptées aux besoins.

Publics visés : la population locale et plus particulièrement celle ayant des difficultés physiques de mobilité, des revenus modestes.

Orientations à engager :

- Optimiser les services de transports scolaires
- Inventer un système de transport à la carte.
- Favoriser le transport des personnes en situation de handicap

Maîtres d'ouvrage potentiels : collectivités, services publics, associations, entreprises de services à la personne...

Exemples d'actions pouvant être développées

*Optimiser le remplissage des transports scolaires et des lignes régulières
Se porter candidat pour la zone Test du schéma départemental des personnes handicapées*

...

ORIENTATION 1.6 Organiser la vie associative

Contexte et enjeux

Le bénévolat est nécessaire au maintien du lien social : s'investir dans une des 89 associations sportives ou 148 associations culturelles ou de loisirs, c'est participer à la vie d'un village, d'une communauté, se différenciant ainsi d'une attitude simplement consommatrice. Pour ne pas rompre les liens sociaux et maintenir un dynamisme culturel, social et sportif local, le bénévolat est essentiel. Or, dans certains domaines, l'essoufflement des bénévoles est perceptible, et le manque de renouvellement ne permet plus ou ne permettra plus rapidement de s'occuper de certaines associations. Il s'agit de le redynamiser, de le promouvoir.

Publics visés : la population locale, les adhérents d'associations, de clubs...

Orientations à engager :

- Reconnaître le bénévolat en favorisant l'accès des bénévoles à la compétence au moins de premier niveau
- Favoriser l'investissement des personnes lors des adhésions, mais aussi dans le but d'instaurer des règles d'indemnisation
- Mutualiser les moyens : les associations, les clubs ou les collectivités investissent dans du matériel propre à chaque activité sportive, de loisirs ou culturelle. Les moyens humains et matériels peuvent être mutualisés par des regroupements, des associations, etc.

Maîtres d'ouvrage potentiels : Collectivités, associations...

Exemples d'actions pouvant être développées

*Rédiger une charte du bénévolat à diffuser auprès de tout adhérent, informant sur l'importance de s'investir dans la vie d'une association et sur les droits du bénévolat
Inciter aux regroupements d'associations pour mutualiser les moyens humains et/ou matériels...*

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 1 - RENFORCER ET MUTUALISER LES ORGANISATIONS DE SERVICES

ORIENTATION 1.7 Développer les activités sportives

Contexte et enjeux

Le sport a un caractère social indéniable. Il crée du lien social, il dynamise la vie d'un bourg ; il participe à la santé physique et mentale des citoyens. Il participe à l'éducation des enfants et des jeunes, notamment afin d'éviter ou d'atténuer les phénomènes de délinquance ;

Certains équipements font défaut, d'autres sont à remettre aux normes. Par ailleurs, la vie des clubs dépend du nombre d'adhérents. Aussi l'effort doit porter sur une communication mutualisée à l'échelle d'un territoire vaste.

Publics visés : la population locale, les clubs et associations de sports et de loisirs

Orientations à engager :

- Mieux communiquer sur les activités à l'échelle du territoire Nive-Adour-Ursuya pour dynamiser la vie des clubs
- Répondre aux besoins en équipements sportifs par la création cohérente ou la remise en état de l'existant

Maîtres d'ouvrage potentiels : collectivités, associations, syndicat mixte...

Exemples d'actions pouvant être développées

Créer une plaquette d'information des activités sportives

Créer de nouveaux équipements sportifs (ex : piscine) sur des territoires jusqu'à présent dépourvus d'une activité.

Remettre en état ou aux normes des équipements existants

...

ORIENTATION 1.8 Accéder à la vie publique locale

Contexte et enjeux

Dans un contexte de croissance démographique, un site Internet au service d'une communauté ou d'un territoire, ou encore des espaces publics accueillant des services de proximité, sont des vecteurs de développement local. Ils représentent des moyens d'information, de communication, ils offrent des services adaptés aux nouveaux modes de vie tout en renforçant le sentiment d'appartenance à une collectivité, notamment pour les nouveaux résidents travaillant à l'extérieur du territoire.

Ainsi, en valorisant l'activité locale collective, en améliorant les services publics et les institutions locales, le citoyen trouvera toutes les informations essentielles à son quotidien.

Publics visés : la population locale

Orientations à engager :

- Accéder aux services par le biais de sites portails publics à l'échelle intercommunale :
 - avec diffusion d'informations locales (associations, agendas, etc.),
 - avec mise en place progressive de services
 - avec le développement d'un réseau intranet entre mairies
- Aménager et installer les services publics intercommunaux dans des structures adaptées
- Favoriser l'accès et l'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication

Maîtres d'ouvrage potentiels : communautés de communes, communes...

Exemples d'actions pouvant être développées

Mettre en place deux à trois cyber-base sur le territoire

Créer des sites Internet publics intercommunaux (portail d'accès)

Aménager des lieux publics notamment pour regrouper les services d'une communauté de communes...

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 1 - RENFORCER ET MUTUALISER LES ORGANISATIONS DE SERVICES

ORIENTATION 1.9 Suivre et accompagner les orientations du CDPB sur les questions sanitaires

Contexte et enjeux

Les questions sanitaires font partie intégrante du projet 2020 du pays Pays Basque. Une commission va étudier les orientations à prendre prochainement dans le cadre du nouveau projet de pays.

Le territoire Nive-Adour-Ursuya, présentant très peu de structures de soins à la personne, est fortement dépendant des services sanitaires de l'agglomération du BAB. Cette réflexion dépassant largement le cadre des 24 communes, le Conseil local de développement souhaite suivre et accompagner les orientations qui seront prises par le Conseil de développement du Pays Basque.

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 2 - ORGANISER, AMENAGER ET OPTIMISER LE CADRE DE VIE

ORIENTATION 2.1 Répondre aux besoins de l'habitat

Contexte et enjeux

Face à la pression démographique et foncière et afin de mesurer les évolutions différenciées sur le territoire, les enjeux sont multiples :

- favoriser l'articulation entre le développement de l'habitat, les réseaux urbains et les règlements d'urbanisme
- définir une politique d'accueil en conjuguant le développement de l'habitat au cadre de vie et aux services à la population
- diversifier les productions de logements en fonction de la demande et en spatialisant son développement
- développer un habitat respectueux de la qualité paysagère et environnementale

Publics visés : les élus, les résidents actuels et futurs

Orientations à engager :

- Définir des pistes communes et/ou multisites adaptées aux caractéristiques locales
- Avoir une vision prospective de l'étude pour donner aux élus les éléments de réflexion et les données suffisantes pour mener leur propre politique communale ou intercommunale sur du moyen terme.
- Produire des logements sociaux communaux pour répondre immédiatement à une demande certaine.

Maîtres d'ouvrage : le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, les collectivités locales...

Exemples d'actions pouvant être développées

*Réaliser une étude pour définir les pistes de développement de l'habitat
Produire des logements sociaux communaux...*

ORIENTATION 2.2 Aménager les centres-bourgs

Contexte et enjeux

Certains bourgs de Nive-Adour-Ursuya ont bénéficié en partie d'aménagement dans le cadre d'anciens contrats de pays. Places, trottoirs, enfouissement des réseaux,... modifient considérablement l'image d'un bourg une fois valorisés et aménagés, avec une prise en compte des nouveaux modes de vie.

Les besoins restent néanmoins d'actualité pour des bourgs en quête d'un dynamisme économique et d'une qualité de vie. L'aménagement des bourgs relève ainsi d'un enjeu d'attractivité économique.

Publics visés : la population locale, les activités économiques, les touristes...

Orientations à engager :

- Engager des opérations d'aménagement de façon à :
 - régler des conflits d'usage entre piétons et véhicules
 - favoriser l'attractivité économique et touristique de centres-bourgs
 - améliorer le cadre de vie des habitants
 - ...

Maîtres d'ouvrage : les collectivités locales...

Exemples d'actions pouvant être développées

Aménager le bourg de La Bastide Clairence

Aménager le bourg de Guiche

...

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 2 - ORGANISER, AMENAGER ET OPTIMISER LE CADRE DE VIE

ORIENTATION 2.3 Définir un projet de réalisation d'équipements d'assainissement collectif

Contexte et enjeux

Le développement urbain soutenu précède souvent les réflexions propres aux réseaux d'assainissement collectif. Par ailleurs, le recours à l'assainissement individuel, consommateur de foncier, entretient le mitage de l'espace.

Publics visés : les élus, les résidents actuels et futurs

Orientations à engager :

- Densifier l'habitat futur en engageant une étude permettant de définir un projet de réalisation d'équipements d'assainissement collectif. Cette étude prendrait en compte les besoins futurs, préconiserait les extensions d'installations existantes ou la création de nouveaux équipements en proposant des mutualisations entre collectivités.

Maîtres d'ouvrage : le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, les collectivités locales...

Exemples d'actions pouvant être développées

Réaliser une étude sur le développement d'équipements d'assainissement collectif...

ORIENTATION 2.4 Avoir une approche prospective de l'espace agricole et des exploitations agricoles

Contexte et enjeux

Face à la concurrence sur l'utilisation du foncier (habitat, espaces de loisirs, activités économiques autres qu'agricoles...), l'activité agricole liée à l'élevage doit exister et se développer. Pour cela, elle est directement intéressée par le devenir du foncier et le développement urbain.

L'enjeu est ici d'anticiper au mieux le devenir du foncier afin de réduire les tensions ultérieures.

Les difficultés de gestion des exploitations, de transmission ou encore de devenir requièrent une attention particulière. Là aussi, l'approche prospective est nécessaire pour anticiper et préparer les évolutions à engager.

Publics visés : les élus, les agriculteurs, les résidents

Orientations à engager :

- Faire de la profession agricole un partenaire à part entière des collectivités locales dans la délimitation et la pérennisation des espaces et activités agricoles.
- Envisager et étudier les productions tournées vers les biocarburants. Pour cela, de nombreuses exploitations nécessitent un accompagnement technique.

Maîtres d'ouvrage : les collectivités locales, les associations, les organismes publics, les agriculteurs...

Exemples d'actions pouvant être développées

Mettre en place des commissions agricoles extra municipales pour participer à l'élaboration des documents d'urbanisme
Réaliser des audits, des accompagnements pour réfléchir au devenir des exploitations ...

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 2 - ORGANISER, AMENAGER ET OPTIMISER LE CADRE DE VIE

ORIENTATION 2.5 **Elaborer un document de référence paysager et patrimonial**

Contexte et enjeux

Le développement urbain sans précédent conduit à harmoniser certaines règles. La construction doit passer au crible de certains critères afin de préserver une identité paysagère et culturelle reconnue. L'enjeu est de sensibiliser, d'informer, de communiquer sur des critères communs au territoire dans l'objectif de revaloriser le bâti existant (habitation, agriculture, industriel), une intégration des points dévalorisés et une intégration des nouvelles productions de bâti (dont intégration paysagère des exploitations agricoles).

Publics visés : l'ensemble des acteurs liés à la construction et à l'aménagement

Orientations à engager :

- Porter une attention particulière sur les éléments suivants : le volume du bâti, les couleurs, l'intégration de l'habitat dans le relief, l'orientation du bâtiment, la végétation autour des maisons, la réalisation de petits collectifs ou de maisons groupées pour le développement urbain autour des bourgs et ainsi restreindre le mitage, l'intégration des énergies renouvelables dans l'habitat sans le défigurer.

Le document qui en découlera pourra s'élaborer sous une forme de règle du jeu impliquant la bonne volonté des habitants actuels ou des candidats à l'habitat sur ce territoire qui se veut accueillant, mais vigilant sur sa qualité paysagère.

Maîtres d'ouvrage : le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya ...

Exemples d'actions pouvant être développées

Réaliser une étude pour définir des outils d'information à destination des habitants, des actions de formation des instructeurs de permis de construire

...

ORIENTATION 2.6 **Entretien l'espace forestier et le paysage des coteaux et moyennes montagnes**

Contexte et enjeux

Le territoire Nive-Adour-Ursuya est concerné par des reliefs de piémonts (coteaux et moyennes montagnes) et des forêts. Leur entretien est important pour préserver le cadre de vie et la qualité paysagère du Pays Basque. L'entretien des piémonts jusqu'ici réalisé par les agriculteurs avec l'élevage, mais aussi par l'écobuage, n'est plus suffisant. Par ailleurs, le recours à l'écobuage, trop souvent réalisé de façon illégale, entraîne des risques importants d'incendies.

Publics visés : les élus, les agriculteurs, les résidents

Orientations à engager :

- Trouver et développer des solutions alternatives à l'écobuage, propres et sans risque pour l'environnement.
- Valoriser les essences locales en s'assurant de leurs plantations pour l'entretien de l'espace forestier

Maîtres d'ouvrage : les collectivités locales, les associations, les organismes publics...

Exemples d'actions pouvant être développées

Procéder à des reboisements par des essences nobles

Investir dans du matériel spécialisé pour l'entretien des landes

...

VOLET I -OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 2 - ORGANISER, AMENAGER ET OPTIMISER LE CADRE DE VIE

ORIENTATION 2.7 Organiser la concertation et répondre à de nouveaux objectifs environnementaux

Contexte et enjeux

Liées à l'augmentation croissante de la population, et à de nouveaux modes de vie, les ressources en eau potable (limites de captage atteintes l'été) et la production abondante de déchets deviennent préoccupantes.

Publics visés : l'ensemble de la population, les élus, les organismes concernés

Orientations à engager :

- Concernant l'eau, engager une réflexion sur le devenir de la ressource, une incitation au civisme avec la réalisation d'économies, une réflexion sur le traitement des eaux usées.
- Concernant les déchets, engager une réflexion commune autour d'un maillage optimum du territoire en matière de déchetteries, une incitation au civisme pour le tri sélectif et l'apport volontaire de déchets triés, la promotion et le développement du compostage, des solutions innovantes pour la récupération des déchets.

Maîtres d'ouvrage : les collectivités locales, les organismes publics, les associations...

Exemples d'actions pouvant être développées

Développer l'utilisation de récupérateurs individuels d'eau de pluie et de compostage individuel.

Favoriser l'apport volontaire des déchets triés.

Rechercher des sites susceptibles d'accueillir des décharges de classe III (gravats et remblais)

Assurer un service de récupération des déchets des activités agricoles : plastiques, vétérinaire (ex : achat de containers spécifiques), huiles de vidange (pour les volumes inférieurs à 600 litres)

Assurer un meilleur contrôle des épandages de toute nature...

ORIENTATION 2.8 Informer, sensibiliser, éduquer à l'environnement

Contexte et enjeux

Face aux préoccupations environnementales, l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont trois mots clés pour tenter de prévenir des risques et pour parvenir à plus de civisme. Il s'agit de faire prendre conscience à la population, mais aussi à l'ensemble des acteurs (économiques...) des efforts à entreprendre notamment pour la gestion des ressources naturelles.

Publics visés : la population et plus particulièrement les enfants

Orientations à engager :

- Donner une information de proximité aux citoyens
- Concevoir des actions de sensibilisation.

Maîtres d'ouvrage : le syndicat mixte, les collectivités locales, les associations, les organismes publics...

Exemples d'actions pouvant être développées

Mettre en place des actions de communication dans les mairies

Organiser un ou des forums avec itinérance sur le thème de « L'Environnement dans l'Habitat » avec les acteurs locaux

Travailler avec les enfants sur des projets : pour les éduquer, mais aussi pour sensibiliser les parents

Permettre aux habitants et aux collectivités de réaliser des études préalables à la construction ou à la réhabilitation de leur logement afin de mieux choisir le type d'énergie à installer...

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 2 - ORGANISER, AMENAGER ET OPTIMISER LE CADRE DE VIE

ORIENTATION 2.9 Etudier et promouvoir le développement des énergies alternatives

Contexte et enjeux

Peu développées en Nive-Adour-Ursuya, et plus largement au Pays Basque, les énergies renouvelables représentent pourtant les énergies de demain. L'enjeu est de les promouvoir tout en étudiant leur intégration dans le paysage (énergies solaires, éoliennes...).

Publics visés : l'ensemble de la population, les élus

Orientations à engager :

- Favoriser les énergies alternatives en réalisant une étude à une échelle plus vaste que le territoire Nive-Adour-Ursuya (notamment à l'échelle du Pays Basque) pour comprendre les possibilités de développement.

Maîtres d'ouvrage : les collectivités locales, les organismes publics...

VOLET I - OFFRIR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

OBJECTIF 3 - ANIMER LE TERRITOIRE ORGANISER

ORIENTATION 3.1 Renforcer la démarche participative

Contexte et enjeux

En renforçant la démarche participative, les élus facilitent l'investissement des personnes désireuses de s'impliquer dans un véritable projet et d'être acteurs du devenir du territoire, quel que soit leur statut, habitant ou responsable associatif, ou chefs d'entreprises...

Mais, l'implication de la population et sa mobilisation autour de la construction d'une stratégie territoriale doivent se poursuivre pour accompagner le projet, l'évaluer, et le relancer. Cette démarche nécessite des actions d'information, de communication et d'animation. Elle s'inscrit dans la durée.

Publics visés : les élus, les acteurs socio-économiques, associatifs, les acteurs institutionnels, les habitants

Orientations à engager :

- Communiquer, informer tout au long du projet
- Accompagner, évaluer les actions engagées

Maîtres d'ouvrage : le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, les collectivités locales

Exemples d'actions pouvant être développées

Poursuivre les ateliers de travail en liaison avec le Conseil Local de Développement

Elaborer une stratégie de communication

...

ORIENTATION 3.2 Organiser la connaissance du territoire

Contexte et enjeux

La stratégie territoriale et son approche prospective nécessitent un accompagnement et un suivi dans la durée. La connaissance du territoire permet de développer dans tous les domaines une production de qualité et de savoir-faire. Pour cela, tisser des liens entre les différents partenaires favorisera la diffusion d'offres partagées, qu'elles soient foncières ou immobilières pour les activités économiques, qu'elles soient touristiques en centralisant l'offre d'hébergements, de produits, ... qu'elles soient culturelles, sportives...

Publics visés : les élus, les acteurs socio-économiques, associatifs, les acteurs institutionnels, les habitants

Orientations à engager :

- Organiser une meilleure connaissance du tissu économique (productif, agricole et touristique) du tissu culturel et de loisirs avec la mise en place d'une animation pérenne.
- Coordonner, animer, observer et impulser une dynamique stratégique et prospective

Maîtres d'ouvrage : les collectivités locales, les organismes professionnels

Exemples d'actions pouvant être développées

Créer une structure à organiser en étroite partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement du territoire : par exemple, les offices de tourisme, les acteurs culturels, le centre d'appui et chambres consulaires pour le développement économique, les collectivités...

VOLET II

DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

Doté d'une économie artisanale et commerciale diversifiée, de pôles de production spécialisés, d'une agriculture encore bien présente et d'un potentiel touristique à exploiter, Nive-Adour-Ursuya doit prendre des mesures nécessaires pour la création d'emplois ainsi que pour sa stratégie économique à plus long terme.

Les tendances actuelles sont plus favorables à la croissance de résidents qu'à celle des emplois. Autant l'un se réalise sans politique volontariste mais nécessite de s'organiser et d'anticiper, autant l'autre requière une véritable stratégie volontariste et prospective pour favoriser une attractivité et développer une économie durable.

L'accompagnement de l'ensemble de ces secteurs d'activités relève à la fois de la proximité au cas par cas et d'une définition plus prospective et collective en terme d'organisation et d'animation. Pour ce faire, les objectifs reposent sur les trois mesures suivantes :

FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS EN ASSURANT LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

Pour rendre économiquement le territoire attractif, et **faciliter l'installation de nouvelles entreprises par des offres adaptées et novatrices**, il est nécessaire d'afficher une réelle volonté politique et ainsi éviter le phénomène de « territoire dortoir » qui, peu à peu, s'amplifie.

Bordé par un axe autoroutier et situé stratégiquement aux portes de l'agglomération bayonnaise, le territoire doit valoriser sa position. La situation de la communauté de communes Nive-Adour, qui bénéficie de la proximité directe de l'agglomération du BAB, est un atout pour accueillir les entreprises à l'étroit, à la recherche d'un espace plus vaste tout en restant aux portes du BAB. De même, les échangeurs autoroutiers qui desservent une dizaine de communes constituent des emplacements stratégiques de Briscous à Came.

L'attractivité et le dynamisme économique sont dépendants d'une stratégie prospective. Ainsi, les réponses urgentes et locales aux besoins actuels d'accueil doivent-elles s'accompagner d'une réflexion à plus long terme, indissociable pour appréhender les évolutions et les futurs besoins.

➤ **Accompagner le maintien et le développement des activités dans les domaines existants et innovants**

- Les entreprises artisanale et commerciales nécessitent un accompagnement individuel et collectif
- Les entreprises de production, plus importantes en effectif, sont diversifiées et globalement bien réparties sur le territoire, avec des spécificités locales : l'agroalimentaire et le bois sur le canton de Bidache, le transport, la logistique et les métaux sur le canton de Saint-Pierre d'Irube, les métaux et l'agroalimentaire sur le canton de Hasparren et les métaux sur le canton de La Bastide Clairence. Il est important de :
 - maintenir cette diversité économique en renforçant le développement de la production locale afin de réduire les risques liés à la sous-traitance ;
 - s'interroger sur les activités d'extraction industrielles et artisanales, présentes sur les communes de Urcuit (salines), Arancou, Bergouey Viellenave, Bidache et Isturitz (pierre), et sur leur devenir.

- Accompagner la pêche professionnelle locale bien présente sur l'Adour et qui constitue un potentiel économique à développer.
- **Répondre aux besoins fonciers et immobiliers existants et anticiper de nouveaux besoins.** Les carences en offres sont évidentes et déplacent inévitablement le développement économique hors du territoire. La création de zones d'activités et d'immobiliers aura des effets d'attractivité, mais aussi de développement endogène.
- **Améliorer les dessertes routières, préserver les dessertes ferroviaires existantes** qui peuvent assurer une alternative dans l'avenir et **créer des accès fluviaux pour la pêche professionnelle**
- **Accompagner individuellement les entreprises en précisant le rôle des centres d'appui (ALDATU et INDAR).**
- **Développer la formation et la recherche** pour favoriser l'innovation notamment en matière d'énergies renouvelables

CONFORTER LE TISSU AGRICOLE ET FACILITER SA DIVERSIFICATION

L'agriculture représente un moteur de l'économie locale. Encore bien ancrée malgré le déclin préoccupant du nombre d'exploitants et d'exploitations, elle occupe 15,8% de la population active, contre 12% pour le département. La diversité des productions et la qualité des produits issus des élevages doivent être confortées pour résister à la concurrence industrielle.

- **Maintenir les productions agricoles et leurs volumes, développer la transformation fermière, le maraîchage et la commercialisation directe, favoriser la transmission des exploitations dans le cadre familial et en hors cadre...** sont les enjeux de demain pour répondre à l'objectif de conforter le tissu existant et de faciliter sa diversification.

Ils sont indissociables d'une démarche prospective et d'une réflexion pour le développement des **produits biologiques ou des productions liées aux énergies de demain (biocarburants).**

Cet objectif est à croiser avec ceux liés aux exigences environnementales ainsi qu'aux relations sociales parfois tendues en raison du développement urbain.

ORGANISER ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE TOURISTIQUE

Pour faire vivre l'économie touristique et développer l'emploi, l'attractivité est à impulser et doit être basée sur des produits touristiques, mais aussi sur l'identité territoriale, la culture locale, le patrimoine. Néanmoins, sans tomber sur des artifices déconnectés du territoire, l'attractivité doit être parlante en lien avec les attentes locales, en harmonie avec le développement local. Elle passe par la promotion, la qualité des prestations d'accueil, mais aussi par de l'événementiel.

Par ailleurs, et autant que ce peu, une approche culturelle "basique" sur la langue, les traditions devra être proposée aux touristes.

Créer une image qui identifie le territoire, promouvoir le territoire, organiser les compétences touristiques sont des objectifs à atteindre pour impulser une économie touristique, non pas au fil de l'eau, mais basée sur une démarche volontariste et dynamique.

VOLET II – DYNAMISER L’ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 4 - FAVORISER LA CREATION D’EMPLOIS EN ASSURANT LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 4.1 Restructurer l’artisanat et le commerce

Contexte et enjeux

Les petites entreprises artisanales et commerciales sont particulièrement développées sur le territoire. Leur nombre, leur diversité, leur dynamisme ainsi que l’emploi direct et indirect induit sont une richesse certaine et sûre pour le développement économique du territoire. Les enjeux sont ici :

- de moderniser l’outil de production de ces activités pour conforter l’économie locale, renforcer le tissu existant et favoriser la compétitivité.
- de faciliter la transmission de ces entreprises, préoccupation majeure. Les élus doivent engager les actions nécessaires pour favoriser les reprises.

Publics visés : les entreprises artisanales et les commerces

Orientations à engager :

- Répondre aux besoins d’équipement des entreprises des secteurs de l’artisanat et du commerce
- Revitaliser le tissu existant en lui offrant la possibilité d’investir pour moderniser ses outils de production et favoriser les transmissions d’entreprises

Maîtres d’ouvrage potentiels : le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, les collectivités

Exemples d’actions pouvant être développées

Une Opération Territoriale de Transmission

Une Opération Collective de Modernisation

...

ORIENTATION 4.2

Accompagner les filières de production

Contexte et enjeux

Les entreprises agroalimentaires ont un impact territorial fort, dynamisant certaines productions laitières et de palmipèdes. Leurs productions nécessitent parfois des volumes d’approvisionnement plus importants que ceux fournis en Pays-Basque.

Le bois, le transport, la logistique, les métaux sont de même des activités bien présentes localement, mais avec une fragilité liée souvent à la sous-traitance. Enfin, la pêche professionnelle existe mais n’est pas accompagnée sur le territoire.

Publics visés : les entreprises de production, les pêcheurs...

Orientations à engager :

- Se rapprocher des entreprises agroalimentaires afin d’appréhender leurs évolutions que ce soit en termes : de valorisation de la production locale, d’amélioration de leur approvisionnement, de gestion de la traçabilité des produits ou encore de recherche de labellisation.
- Encourager la filière métallurgique vers la production de leurs propres produits.
- Avoir une vision prospective des activités liées aux carrières : en observant les évolutions, en se questionnant sur leur réactivité.
- Aider le secteur de la pêche professionnelle à se développer

Maîtres d’ouvrage potentiels : les entreprises, les regroupements, les collectivités locales...

Exemples d’actions pouvant être développées

Analyser globalement les besoins des filières de production

Etudier spécifiquement la filière agroalimentaire

Favoriser le regroupement des pêcheurs professionnels pour s’orienter vers la vente directe et diffuser les produits sur les marchés locaux...

VOLET II – DYNAMISER L’ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 4 - FAVORISER LA CREATION D’EMPLOIS EN ASSURANT LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 4.3 Accompagner spécifiquement le secteur de l’artisanat d’art

Contexte et enjeux

L’artisanat d’art est très présent en Nive-Adour-Ursuya. Deux pôles concentrent une grande partie de cette activité, Came et La Bastide Clairence, mais d’autres villages sont aussi concernés (Bardos, St Martin d’Arberoue, Hasparren, Hélette...). Ce secteur d’activités souffre fortement de la concurrence. Ainsi, les artisans d’art soulèvent comme enjeu la nécessité de valoriser l’activité, source d’emploi mais aussi de plus value pour l’image du territoire.

Publics visés : les artisans d’art

Orientations à engager :

- Faire connaître et reconnaître l’artisanat d’art. Cette connaissance peut passer par une meilleure promotion des produits et signalétique locale. La reconnaissance est essentielle dans un contexte concurrentiel industriel très fort. La labellisation de produits peut assurer cette reconnaissance.

Maîtres d’ouvrage potentiels : les artisans d’art (chaisiers, potiers, verriers...), les collectivités locales, les associations, ...

Exemples d’actions pouvant être développées

Promouvoir l’artisanat par une communication écrite et orale, une présence sur les salons, une signalétique d’orientation, l’aide à la création d’événements...

ORIENTATION 4.4 Accompagner spécifiquement les secteurs de l’hébergement et de la restauration

Contexte et enjeux

Les secteurs de l’hébergement et de la restauration sont fortement confrontés à des difficultés de modernisation ou encore de capacités insuffisantes pour les perspectives de développement du territoire. L’enjeu est ici de maintenir et de développer ces activités qui contribuent à l’image du territoire et doivent répondre à toutes les formes de clientèle.

Publics visés : les hébergeurs, les restaurateurs

Orientations à engager :

- Redynamiser le secteur de l’hôtellerie et de la restauration
- Promouvoir et développer l’offre d’hébergements
- Créer spécifiquement de nouveaux hébergements dans les secteurs peu pourvus et à développer : tourisme de groupe, d’affaires, jacquaire...

Maîtres d’ouvrage potentiels : les hébergeurs, les restaurateurs, les collectivités locales, les associations, ...

Exemples d’actions pouvant être développées

Faciliter l’installation et les remises aux normes du secteur de l’hôtellerie et de la restauration traditionnelle

Créer des hébergements de groupe

Créer des gîtes jacquaires

Favoriser la création de gîtes ou chambres d’hôtes notamment pour la valorisation patrimoniale...

VOLET II – DYNAMISER L’ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 4 - FAVORISER LA CREATION D’EMPLOIS EN ASSURANT LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 4.5 Développer une offre immobilière et foncière à destination des activités économiques

Contexte et enjeux

Le foncier aménagé pour les activités économiques, et l’immobilier d’entreprises, sont aujourd’hui inexistant ou saturés sur le territoire. Ils ne permettent plus d’accueillir des entreprises. Ainsi le foncier classé dans les documents d’urbanisme constitue une réserve importante qui permet d’ores et déjà d’engager une réflexion prospective.

Publics visés : les entreprises

Orientations à engager :

- Aménager des zones d’activités, en ayant en amont une réflexion de spécialistes pour l’élaboration de schémas d’aménagement à l’échelle de chaque zone.
- Développer l’offre immobilière
- Rechercher les moyens pour réhabiliter des bâtiments existants et inoccupés.

Cette offre peut aussi se structurer en créant une SEM (Société d’Economie Mixte) qui porterait un projet de type pépinière, atelier-relais, etc.

Maîtres d’ouvrage potentiels : collectivités locales, privés

Exemples d’actions pouvant être développées

Réaliser une étude foncière et immobilière

Communauté de communes de Bidache : l’aménagement des 11 ha de la zone de Came.

Communauté de communes Nive-Adour : les résultats de l’étude en cours permettront de déterminer la politique à suivre.

Communauté de communes de Hasparren, aménagement immédiat de la zone Mendiko Borda et réflexion à mener pour d’autres zones notamment autour de l’échangeur autoroutier...

ORIENTATION 4.6 Améliorer l’attractivité territoriale en favorisant sa desserte et ses équipements

Contexte et enjeux

Qu’elles soient routières, ferroviaires ou fluviales, les dessertes du territoire sont essentielles pour son attractivité économique. Or, certains équipements incomplets ou inexistant ne favorisent pas l’implantation d’entreprises ou le développement de certaines activités.

Publics visés : les entreprises...

Orientations à engager :

- Améliorer la desserte autoroutière en complétant :
 - l’échangeur autoroutier de Guiche
 - l’échangeur autoroutier de Peyrehorade (en direction des Landes).
- Préserver l’existant au niveau ferroviaire en faisant connaître son potentiel d’utilisation.
- Créer un ponton sur l’Adour réservé aux professionnels de la pêche.
- Améliorer l’accès aux zones d’activité existantes.
- Améliorer le réseau routier départemental entre les chefs lieux Hasparren et Bidache

Maîtres d’ouvrage potentiels : organismes publics, collectivités locales...

Exemples d’actions pouvant être développées

Cf : orientations

VOLET II – DYNAMISER L’ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 4 - FAVORISER LA CREATION D’EMPLOIS EN ASSURANT LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 4.7 Redéfinir les périmètres d’animation économique

Contexte et enjeux

L’animation économique, assurée en partie par les chambres consulaires, nécessite des interventions complémentaires de proximité matérialisée par une présence sur le territoire. Les couvertures territoriales actuelles des centres d’appui INDAR et ALDATU ne favorisent pas une action commune, et une mutualisation des moyens à l’échelle du territoire. En réorganisant l’animation et en assurant un accompagnement individuel de proximité des entreprises, le tissu local sera renforcé et dynamisé.

Publics visés : les entreprises

Orientations à engager :

- S’orienter vers un seul centre d’appui pour le territoire Nive-Adour-Ursuya :
 - élargir le périmètre existant pour mutualiser les frais de fonctionnement.
 - orienter l’animation, vers une animation mixte, à la fois tournée vers les entreprises de la pépinière et/ ou de son antenne, et vers l’extérieur pour toutes entreprises s’installant et souhaitant des conseils.
 - informer, communiquer et orienter les entreprises en s’appuyant sur les services consulaires, les organismes de formations, d’aide au financement

Maîtres d’ouvrage potentiels : associations de compétence économique

Exemples d’actions pouvant être développées

Etendre le périmètre de ALDATU selon deux hypothèses envisageables :

- 1 - le centre d’appui couvre l’ensemble du périmètre Nive-Adour-Ursuya, avec la création d’une antenne sur Nive-Adour ;*
- 2 – ou le Centre d’appui couvre les communautés de communes de Bidache, Hasparren ainsi que les communes de La Bastide Clairence, Bardos, Urt, sans création d’antenne...*

ORIENTATION 4.8 Développer la formation

Contexte et enjeux

Si la formation couvre certains domaines, elle reste trop limitée au regard des nouveaux besoins économiques, mais aussi environnementaux. Pour se développer, elle devra s’appuyer sur des initiatives locales ainsi que sur des partenariats forts, associant des établissements de formation et des acteurs impliqués dans certaines pratiques innovantes.

Publics visés : les entreprises, les agriculteurs, les jeunes, les collectivités locales, les habitants, les prestataires de services...

Orientations à engager :

- Croiser la sensibilisation, la formation et l’innovation sur des sites d’exposition et de démonstration permanents ou itinérants, autant à destination du monde scolaire que de tout public.
- Former plus précisément le monde agricole :
 - sur les modes de diversification de la production agricole
 - sur la transformation des produits
 - sur la commercialisation locale des produits
- Permettre aux acteurs liés à l’activité touristique de mieux connaître leur territoire, de mieux accueillir les touristes
- Rechercher l’innovation en matière d’énergie renouvelable

Maîtres d’ouvrage potentiels : centres de formations, associations, collectivités locales, syndicat mixte...

Exemples d’actions pouvant être développées

Développer une plateforme d’information et de formations de productions traditionnelles et biologique

Réaliser un bâtiment témoin sur les procédés d’économie d’énergie

...

VOLET II – DYNAMISER L’ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 5 - CONFORTER LE TISSU AGRICOLE ET FACILITER SA DIVERSIFICATION

ORIENTATION 5.1 Diversifier l’activité agricole en confortant et en développant l’existant, en étudiant de nouvelles productions

Contexte et enjeux

Dans un contexte de diminution du nombre d’exploitants, de concurrence industrielle, de difficultés de transmission... un objectif est **de maintenir les productions agricoles et leurs volumes**. Elles représentent les activités économiques agricoles du territoire, mais également conditionnent l’activité des entreprises agroalimentaires du pays : fromageries, foie gras et conserves de canards, charcuteries...

En complément du maintien et du développement des productions existantes, l’agriculture peut trouver de nouvelles ressources dans les productions biologiques ou liées à l’utilisation de biocarburants.

Public visé : les agriculteurs, les regroupements, les associations...

Orientations à engager :

- Tirer avantage de la proximité immédiate d’un bassin de vie peuplé Bayonne-Anglet-Biarritz pour développer la transformation fermière, le maraîchage et la commercialisation directe des produits locaux ainsi que pour développer des activités d’hébergements et d’accueil.
- Valoriser les différents types de production, en confortant la diversification des produits agricoles existantes et leur commercialisation directe auprès des consommateurs.
- Utiliser les Technologies de l’Information et de la Communication pour mettre en réseau et accompagner le produit du producteur au consommateur.

- Développer des structures qui vendent des paniers directement aux consommateurs.
- Inciter les agriculteurs à créer de l’hébergement de tourisme, à la fois pour diversifier leur activité, mais aussi pour entretenir le patrimoine rural.
- Favoriser la mise aux normes d’équipements existants ou l’achat d’équipements collectifs ou individuels.
- Observer le suivi de productions agricoles
- Assurer le renouvellement et la protection de l’élevage des anglo-arabes
- Développer l’agriculture biologique
- Développer les productions agricoles pour alimenter les productions de biocarburants

Maîtres d’ouvrage potentiels : agriculteurs, regroupements, associations, collectivités, organismes publics...

Exemples d’actions pouvant être développées

Créer un groupement de producteurs pour l’organisation de la vente pour diffusion des produits sur les marchés locaux et extérieurs, dans des points de vente...

Créer un magasin qui commercialise les produits fermiers

Développer l’hébergement saisonnier à la ferme

Créer un observatoire des productions agricoles

Mettre en place une plate-forme d’informations et de formation, de recherche, d’expérimentation en agriculture biologique et/ou traditionnelle

...

VOLET II – DYNAMISER L’ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 5 - CONFORTER LE TISSU AGRICOLE ET FACILITER SA DIVERSIFICATION

ORIENTATION 5.2 Favoriser la transmission des exploitations et l’installation

Contexte et enjeux

La transmission représente un enjeu majeur pour le devenir de l’activité agricole. La forte proportion de chefs d’exploitations > 55 ans, le faible renouvellement annoncé, les difficultés et les appréhensions à transmettre en dehors du cadre familial soulèvent de nombreuses interrogations quant au devenir des exploitations. L’enjeu de devenir de l’activité agricole, et celui de destination du foncier des fermages communaux sont posés avec acuité. Ils nécessitent une approche prospective.

Public visé : les chefs d’exploitations agricoles, les jeunes

Orientations à engager :

- Réfléchir sur les modes de vie des agriculteurs
- Revaloriser le métier et son image notamment grâce à une meilleure communication auprès des jeunes et des nouveaux résidents
- Informer et sensibiliser à la transmission
- Conforter les services de remplacement et d’appoint en les orientant vers un accompagnement à la transmission et à la formation :
 - en permettant à des jeunes, par le biais de ces services, d’acquérir de l’expérience ;
 - en accompagnant des stages de fin d’études ;
 - en permettant à des agriculteurs de travailler peu à peu avec une personne extérieure susceptible de reprendre l’exploitation.

Maîtres d’ouvrage potentiels : organismes publics, associations, agriculteurs...

Exemples d’actions pouvant être développées

*Informier sur le métier d’agriculteurs (journées portes ouvertes, scolaires...)
Accompagner les structures qui travaillent à la transmission, à la formation...*

ORIENTATION 5.3 Analyser la filière Agroalimentaire

Contexte et enjeux

Pour mieux appréhender la réalité et le potentiel de développement de l’agroalimentaire en Pays Basque, les syndicats porteurs d’un Projet Collectif de Développement ont confié au Conseil de Développement du Pays Basque la mission de coordonner à l’échelle du Pays Basque un travail préparatoire à la réalisation d’un diagnostic sur l’agroalimentaire. Ce travail a porté à connaissance un manque certain de données permettant de définir une stratégie.

Public visé : la filière agroalimentaire

Orientations à engager :

Réaliser une étude pour mener à bien cette mission

Maîtres d’ouvrage potentiels : conseil de développement du Pays Basque, syndicat mixte...

Exemples d’actions pouvant être développées

Cf Orientations

VOLET II – DYNAMISER L’ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 6 - ORGANISER ET PROMOUVOIR L’ECONOMIE TOURISTIQUE

ORIENTATION 6.1 Promouvoir le territoire

Contexte et enjeux

La promotion est un outil indispensable pour un territoire qui offre un panel d’hébergements, d’activités culturelles et touristiques. Elle doit associer l’ensemble des acteurs du territoire, privés et publics.

Or, mis à part la promotion réalisée à l’échelle des périmètres de compétence de certains offices de tourisme, le territoire Nive-Adour-Ursuya ne bénéficie d’aucune promotion commune. Les acteurs, souvent contraints de promouvoir eux-mêmes leurs activités, souhaitent mutualiser les moyens et offrir des produits communs.

Public visé : les touristes

Orientations à engager :

- Développer des outils promotionnels complémentaires afin de gagner en efficacité : les technologies de l’information et de la communication, les documents promotionnels papiers, l’organisation au sein des réseaux existants, différents outils de connaissance du territoire
- S’assurer de la formation des acteurs locaux

Maîtres d’ouvrage potentiels : les offices de tourisme, le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, acteurs privés, associations...

Exemples d’actions pouvant être développées

Créer un ou des sites Internet partagés ou mettre à jour le site existant
Créer des brochures ayant des objectifs distincts et complémentaires à celles du CDT : brochures de promotion, brochures d’information...
Organiser une formation destinée aux acteurs du territoire
Participer aux réseaux existants
Créer un produit audio-guide pour des balades sonores
Créer un jeu « questions/réponses »...

ORIENTATION 6.2 Accueillir et sédentariser les touristes

Contexte et enjeux

Le développement de l’économie touristique ne peut reposer que sur des outils promotionnels. L’accueil et la « sédentarisation » sur quelques nuits sont essentiels pour l’économie locale.

Parler d’accueil fait souvent référence aux missions des offices de tourisme. Pourtant, les acteurs locaux (commerces, hébergements...) en complément des visites et produits proposés, vont influencer sur le nombre de nuitées.

Public visé : les hébergeurs, les restaurateurs, les touristes...

Orientations à engager :

- Développer une reconnaissance d’offres de qualité et partagées sur le territoire pour favoriser l’attractivité de cet espace, et ceci en complément de l’aide au secteur de l’hébergement et de la restauration
- Améliorer l’accueil avec la valorisation des produits locaux ou de l’hôtellerie et de la restauration locales
- S’assurer d’un équipement nécessaire à l’arrêt des voyageurs en camping-car, mais aussi des cavaliers...
- Développer une offre hors saison.

Maîtres d’ouvrage potentiels : syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, collectivités, offices de tourisme, associations, acteurs privés...

Exemples d’actions pouvant être développées

Créer des hébergements adaptés à de nouveaux besoins : hébergement de groupes, jacquaire, tourisme d’affaires (Cf fiche 4.4)
Développer des séjours à thème (activités et hébergements)
Mettre en place les labels « Assiette de pays », « Hôtellerie de pays »
Créer des aires de camping-car et de pique-nique avec sanitaires, points d’eau, mettre en place des anneaux pour attacher les chevaux
Planter des points repères d’information et d’orientation...

VOLET II – DYNAMISER L’ECONOMIE LOCALE

OBJECTIF 6 - ORGANISER ET PROMOUVOIR L’ECONOMIE TOURISTIQUE

ORIENTATION 6.3 Organiser et mutualiser l’animation touristique

Contexte et enjeux

Le déséquilibre de la couverture territoriale par les Offices de tourisme et le décalage important dans le domaine de la professionnalisation et des missions permettent difficilement de travailler en réseau.

La dynamique lancée dans le cadre du projet collectif de développement et la pérennisation de certaines actions requièrent une organisation consolidée et compétente à l’échelle du territoire.

Public visé : les offices de tourisme, les collectivités locales

Orientations à engager :

- Envisager une organisation stable et pérenne à l’échelle de Nive-Adour-Ursuya qui deviendra le moteur de la dynamique territoriale, de façon à permettre :
 - la pérennisation des outils développés notamment par une mise à jour régulière
 - la centralisation des informations par une mise à disposition aux touristes et acteurs économiques, par tous les moyens, et en privilégiant les nouvelles technologies
 - l’instauration de partenariats consolidés

Maîtres d’ouvrage potentiels : les communautés de communes, les communes, le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya...

Exemples d’actions pouvant être développées

Créer une structure unique de compétence touristique et facilitant la coordination culturelle

Développer des points d’accueil et d’information touristique

Mutualiser les offres territoriales

...

VOLET III

REVELER ET IDENTIFIER LE TERRITOIRE

Les patrimoines bâtis, naturels et culturels constituent la richesse de notre territoire. Il s'exprime à travers des vallées (Adour, Nive, Arberoue, ...), des côteaux et des montagnes (Baïgura, Ursuya, ...), des grottes (Isturitz, Oxocelhaya, Arancou), une architecture marquée et typique (bourgs, frontons, maisons, ...), des traces du passé (vestiges de châteaux, moulins, lavoirs, ...), des identités (basque, gascon), etc. Ainsi, la présence de ces deux cultures a fait naître au cours de l'histoire une richesse incontestable qui se traduit par des langues différentes, des pratiques amateurs et professionnelles abondantes telles que les chants, les contes, les danses, les sports...

Ces patrimoines révèlent toute la richesse du territoire, sa diversité et son potentiel. Ils sont évocateurs d'Histoire, de récits, ils sont acteurs, ils sont réceptacles d'activités. L'approche patrimoniale est, par conséquent, autant au service du développement local, dynamisant le territoire par l'implication des habitants, par la redécouverte d'un milieu, qu'au service d'un développement touristique durable.

Le projet de territoire peut donc se bâtir à partir de l'existant, suffisamment riche pour révéler et dynamiser les cultures locales, valoriser et identifier l'architecture et le bâti local, les milieux naturels, ...

L'objectif repose sur l'existant et sa valorisation :

VALORISER LA DIVERSITÉ DES RICHESSES CULTURELLES ET PATRIMONIALES

Tous les publics, et particulièrement les enfants, peuvent être acteur de cet objectif.

Ainsi les ambitions du projet concernent autant **l'éducation, la sensibilisation des enfants à la culture et à l'environnement, la valorisation des richesses patrimoniales locales que la création artistique.**

Le bassin de l'Adour devra être une des clés incontestables du développement du territoire en complément des richesses naturelles (Baïgura, Ursuia, Grottes...) et culturelles de l'intérieur des terres. Son potentiel économique, patrimonial, environnemental, sportif, de loisirs..., croisé à une volonté passionnée des acteurs locaux d'impulser une forte dynamique, sont les ingrédients d'un développement certain. Ce futur « nouveau produit » apportera une plus value à l'ensemble du territoire qui, jusqu'ici, ne profitait qu'à l'intérieur des terres basques.

VOLET III – REVELER ET IDENTIFIER LE TERRITOIRE

OBJECTIF 7 - VALORISER LA DIVERSITE DES RICHESSES CULTURELLES ET PATRIMONIALES

ORIENTATION 7.1 Mettre en valeur les richesses patrimoniales

Contexte et enjeux

Le patrimoine bâti comprend un site majeur composé de deux châteaux (Bidache et Guiche), des châteaux, des édifices religieux, des maisons de maîtres, mais aussi un petit patrimoine disséminé sur l'ensemble du territoire composé de lavoirs, puits, moulins, frontons, ... Un nombre important de ce patrimoine bâti bénéficie d'une inscription ou d'un classement à l'inventaire des monuments historiques. Il se distingue aussi par l'architecture locale, les bastides et bourgs, attractive pour les touristes.

Le patrimoine naturel et paysager est remarquable et diversifié : vallée fluviale de l'Adour abritant une faune et une flore particulières, coteaux, moyennes montagnes, mais aussi des grottes préhistoriques riches en traces et signes du passé (Grottes d'Isturitz et d'Oxocelhaya et Grotte d'Arancou).

Support des activités culturelles et touristiques, l'ensemble de ces patrimoines constitue aussi une valeur ajoutée et nécessite une mise en valeur : actions de réhabilitation ou de rénovation, événements, interprétation...

L'économie touristique sera directement bénéficiaire de ce projet.

Public visé : l'ensemble des acteurs « patrimoniaux », les acteurs économiques liés au tourisme, la population locale, les touristes, ...

Orientations à engager :

De la mise en valeur, à l'itinéraire de découverte, à l'interprétation... les orientations sont multiples mais avec un objectif double : culturel et touristique.

- Mettre en valeur et faire connaître le patrimoine bâti, naturel et culturel : valoriser, interpréter et sensibiliser aux richesses patrimoniales bâties, environnementales et vivantes.
- Réaliser et révéler des chemins de randonnées et de découverte, fluvial et terrestre : le chemin, à la croisée des patrimoines, des cultures et des diversités territoriales, est fédérateur. Il répond aux objectifs patrimoniaux, culturels et touristiques. Il intéresse autant les habitants, à la découverte de leur environnement proche, que les touristes en quête

de « vert », alliant la culture, les paysages et/ou l'activité sportive. L'itinérance doit être autant fluviale que terrestre. L'articulation des deux formes de promenades offrira une complémentarité de l'offre.

- Recueillir la mémoire des habitants
- Développer les conférences patrimoniales

Maîtres d'ouvrage potentiels : communes, communautés de communes, associations, offices de tourisme, syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, syndicat des berges, acteurs privés ...

Exemples d'actions pouvant être développées

- Réhabiliter, rénover le petit patrimoine (ex : les frontons)
- Aménager et remettre en état les sentiers de randonnées (VTC, équestre, pédestre) : le Plan Local de randonnées doit être complété avec des sentiers sur la communauté de communes de Nive-Adour, un classement de certains sentiers pour la pratique de l'équitation avec un maillage du territoire, une jonction équestre du sentier des contrebandiers reliant St Palais à Hendaye, une valorisation des chemins jacquaires (axe majeur et axes secondaires)
- Créer un itinéraire cyclable le long de l'Adour, tronçon de l'axe Lestelle / Bayonne. A partir de cet itinéraire, imaginer des boucles pénétrant dans le territoire, avec la signalétique d'orientation adéquate
- Réaliser des circuits routiers thématiques de type gastronomique, patrimoine, paysager, etc
- Mettre en place une signalétique active et cohérente d'orientation et d'interprétation
- Réaliser une exposition itinérante avec intégration au projet « les chemins qui parlent », mettant à l'honneur une forme d'innovation dans sa scénographie et qui, par le biais de supports visuels et oraux, nous baladera à travers l'histoire, la mémoire, les richesses de nos territoires.
- Interpréter le patrimoine par la création d'un DVD/CDRom, outil didactique et pédagogique. Le volet Dvd afficherait un contenu succinct de présentation et d'information de la région enrichi de séquences visuelles, de témoignages (recueil de la mémoire des habitants).
- Organiser des animations à caractère culturel, touristique et sportif

...

VOLET III – REVELER ET IDENTIFIER LE TERRITOIRE

OBJECTIF 7 - VALORISER LA DIVERSITE DES RICHESSES CULTURELLES ET PATRIMONIALES

ORIENTATION 7.2 Assurer l'échange et la découverte du bassin de l'Adour

Contexte et enjeux

Lieu d'échanges, de commerces et de rencontres culturelles durant des siècles, l'Adour draine une histoire riche qui ne peut s'oublier. Ainsi, le potentiel touristique, culturel, social, environnemental, économique du bassin de l'Adour est une réalité certaine au regard de l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels. Pourtant, il a été jusqu'ici peu exploité. Les objectifs à atteindre à travers ce projet collectif de développement sont d'aboutir à un projet structurant, cohérent et porteur de cohésion territoriale, reposant sur :

- des logiques complémentaires qui se déclinent en fonction des territoires et de leurs spécificités, le long du fleuve ;
- la conception à terme d'un produit « Adour » attractif qui irriguerait l'ensemble du territoire du syndicat mixte
- l'intégration du produit dans une approche territoriale Nive-Adour-Ursuya

Public visé : l'ensemble des acteurs « patrimoniaux », les acteurs économiques liés au tourisme, la population locale, les touristes, les pêcheurs, ...

Orientations à engager :

- Développer une destination « Adour » qui doit peu à peu s'adresser à deux types de clientèles : les touristes et les habitants ; Ainsi l'organisation de circuits, d'offres à la journée est essentielle pour capter les touristes de la côte et du Pays Basque intérieur, mais aussi pour offrir des activités de loisirs aux habitants.
- Sédentariser les touristes extérieurs.
- Assurer une découverte de l'Adour, de sa vallée, de ses affluents autant au fil de l'eau qu'au fil des chemins...
- Inscire le territoire dans les autres actions du bassin de l'Adour : rives droite (Landes) et gauche, amont, aval.

Maîtres d'ouvrage potentiels : communes, communautés de communes, syndicat des berges, syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, associations, acteurs privés...

Exemples d'actions pouvant être développées

1- Faire découvrir le bassin de l'Adour

Par voie fluviale avec comme porte d'entrée celle de Bayonne :

- aménagement d'un port fluvial à Lahonce, de postes d'accostage pour les croisières, les bateaux individuels, et pour les professionnels de la pêche.
- développement des croisières, des activités nautiques et sportives sur le fleuve et ses affluents (Aran, Ardanavy, Bidouze, Gaves, Nive)

Par voie terrestre, développer l'itinérance à plusieurs échelles (en lien avec l'ensemble du territoire Nive-Adour-Ursuya) :

- randonnées (pédestres, à vélo avec notamment la création d'une voie verte, équestre) pour une découverte de la vallée et en liaison avec les bourgs et les intérêts patrimoniaux
- circuits routiers thématiques pour une découverte du territoire

Créer une signalétique d'orientation et d'interprétation

Mettre en place une réglementation sur l'eau

Créer une documentation et des guides appropriés pour la vallée et l'Adour

2 – Exploiter le potentiel de séjour et sédentariser les touristes

- Embellir le patrimoine (bourgs, sites, frontons, petits patrimoines – barrages, ports, cales, moulins, fontaines - ...)
- organiser des animations à caractère culturel et touristique
- recueillir la mémoire des habitants
- développer une politique de l'accueil (mises aux normes, labellisation)
- créer des aires de camping-car

3 – Valoriser les richesses du milieu naturel et patrimonial et sensibiliser au respect de l'environnement

4 – Aménager les berges avec postes de découverte du milieu naturel, valorisation végétale de sites, création d'un sentier pédestre "sentier des bateliers" avec pérennisation de la servitude de passage liée à la navigabilité du fleuve, conservation des espaces naturels sensibles.

5 – Créer la Maison de la vallée de l'Adour maritime : lieu d'information, de connaissance, de pédagogie mais aussi d'observation, lieu de recueil de la mémoire de l'Adour, et de conservation de son patrimoine, lieu moderne utilisant les Technologies de l'Information et de la communication autant pour les besoins techniques (SIG) qu'à disposition de la population (Internet, bornes interactives).

...

VOLET III – REVELER ET IDENTIFIER LE TERRITOIRE

OBJECTIF 7 - VALORISER LA DIVERSITE DES RICHESSES CULTURELLES ET PATRIMONIALES

ORIENTATION 7.3 Participer à l'éveil des enfants à la culture

Contexte et enjeux

L'éveil des enfants à la culture devient un enjeu fort et structurant pour l'avenir de la dynamique culturelle territoriale.

C'est dans cette visée que les enfants doivent bénéficier autant d'un apprentissage général aux pratiques culturelles universelles qu'aux pratiques culturelles locales. Cela concerne la sensibilisation à la lecture, à l'écriture, mais aussi la sensibilisation à l'art – découverte et pratique artistique (musique, peinture...).

Cette orientation, à réaliser sur du long terme, est aussi facteur de cohésion sociale et territoriale.

Public visé : les enfants

Orientations à engager :

- Réaliser des projets culturels intéressants :
- les temps scolaires pour assurer un accès à la culture égal à tous
- les temps périscolaires (avant et après l'école, mercredi, samedi, vacances) autorisant des créneaux plus larges en propositions pour une meilleure implication et sensibilisation des enfants.

Maîtres d'ouvrage potentiels : les associations culturelles, le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, les acteurs privés...

Exemples d'actions pouvant être développées

Créer des projets culturels à destination des enfants

Accompagner les politiques culturelles des partenaires institutionnels en faveur de l'enfance

Développer des interventions culturelles dans le cadre du projet éducatif annuel

Faire aboutir un travail à l'année avec des enfants à un événement territorial, favorisant l'échange des cultures et la cohésion territoriale...

ORIENTATION 7.4 Susciter des créations artistiques

Contexte et enjeux

L'enjeu est ici de conforter la place de l'art en lui offrant les moyens de s'exprimer à travers le patrimoine, support de ces œuvres. L'objectif à atteindre est d'offrir un « produit » culturel.

Public visé : la population locale et extérieure

Orientations à engager :

- Revisiter le patrimoine à travers l'art.
- Aménager des lieux propices au spectacle vivant
- Promouvoir la création et la diffusion d'œuvres culturelles et artistiques.

Maîtres d'ouvrage potentiels : les associations culturelles, les acteurs privés, les collectivités locales, le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya...

Exemples d'actions pouvant être développées

Réinvestir les lieux avec l'art contemporain comme fil conducteur. Il s'agira d'une thématique commune au canton de Bidache autour des communes de Bidache, Guiche et Bardos. Cette thématique sera étendue à l'Abbaye de Lahonce, historiquement liée au Duché. Ainsi, une itinérance propre à l'art contemporain pourra être envisagée dans la vallée de l'Adour.

Créer un espace d'art contemporain

Créer un réseau, un parcours culturel et touristique lié à ces lieux : parcours territorial mais aussi en réseau avec d'autres structures muséales départementales, frontalières

...

ANNEXES

COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

Mr Dallemane Michel	Président	Maire de Bidache, délégué CC de Bidache
Mr Bioy François	Vice-Président	Maire de Lahonce, délégué CC Nive-Adour
Mr Falagan Jean	Vice-Président	Maire de Briscous, Président CC Pays de Hasparren
Mme Etchartaberry Marie-Josée	Secrétaire	Adjointe à St Pierre d'I., déléguée CC Nive-Adour
Mme Arbelbide Marie-Andrée	Membre du bureau	Maire de Hélette, déléguée CC Pays de Hasparren
Mr Darritchon Léopold	Membre du bureau	Maire de La Bastide Clairence
Mr Malou Robert	Membre du bureau	Maire de Came, Président CC de Bidache
Mr Basterretche Jean-Paul	Délégué	Maire de Ayherre, délégué CC Pays de Hasparren
Mr Bidegaray Barthélémy	Délégué	Maire de Urcuit, délégué CC Nive-Adour
Mr Bordes Alexandre	Délégué	Maire de Arancou, délégué CC de Bidache
Mr Bussiron Yves	Délégué	Maire de Guiche, délégué CC de Bidache
Mr Castaing Jean	Délégué	Maire de Urt, conseiller général
Mr Damestoy Léon	Délégué	Maire de Mendionde, délégué CC Pays de Hasparren
Mr Donapetry Jean-Michel	Délégué	Maire de Isturits, délégué CC Pays de Hasparren
Mr Dubois Alain	Délégué	Adjoint à Macaye, délégué CC Pays de Hasparren
Mr Duprat Jean-Pierre	Délégué	Adjoint à Villefranque, délégué CC Nive-Adour
Mr Durruty Christian	Délégué	Maire de St Esteben, délégué CC Pays de Hasparren
Mr Etcheverry Michel	Délégué	Maire de Bonloc, délégué CC Pays de Hasparren
Mr Haiçaguerre Pierre	Délégué	Maire de St Martin d'A., délégué CC Pays de Hasparren
Mr Laborde Pierre	Délégué	Maire de Bardos
Mr Larrode Pascal	Délégué	Maire de Bergouey V., délégué CC de Bidache
Mr Lassale André	Délégué	Maire de Sames, délégué CC de Bidache
Mr Perret Jean-Marie	Délégué	Adjoint à Mouguerre, délégué CC Nive-Adour
Mr Vaudelin Gilles	Délégué	Adjoint à Hasparren, délégué CC Pays de Hasparren

COMPOSITION DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT

Mme Canderatz Catherine	Présidente	Commission Services à la population, questions sociales, sports
Mr Bonnin Jean-Paul	Vice-Président	Commission Utilisation de l'espace
Mr Berger Michel	Membre du bureau	Commission Utilisation de l'espace
Mme Joanicot Cortès Inès	Membre du bureau	Commission Services à la population, questions sociales, sports
Mr Lereboure Jean-Philippe	Membre du bureau	Commission Tourisme, culture, patrimoine, identité
Mme Tardieu (Hasparren)	Membre du bureau	Commission Développement économique
Mr Colet (Urt)	Délégué société civile	Commission Développement économique
Mr Cutullic (Bidache)	Délégué société civile	Commission Utilisation de l'espace
Mme Dulion (Hasparren)	Délégué société civile	Commission Services à la population, questions sociales, sports
Mr Faut (Lahonce)	Délégué société civile	Commission Utilisation de l'espace
Mr Mogabure (Hasparren)	Délégué société civile	Commission Tourisme, culture, patrimoine, identité
Mr Savary (Urt)	Délégué société civile	Commission Tourisme, culture, patrimoine, identité
Mr Yanci (Urcuit)	Délégué société civile	Commission Développement économique
Mme Zeller (La Bastide Clairence)	Délégué société civile	Commission Tourisme, culture, patrimoine, identité
Mme Arbelbide (Helette)	Délégué Elu	Commission Tourisme, culture, patrimoine, identité
Mr Bidegaray (Urcuit)	Délégué Elu	Commission Développement économique
Mr Bioy (Lahonce)	Délégué Elu	Commission Tourisme, culture, patrimoine, identité
Mr Bussiron (Guiche)	Délégué Elu	Commission Utilisation de l'espace
Mr Dallemane (Bidache)	Délégué Elu	Commission Services à la population, questions sociales, sports
Mr Darritchon (La Bastide Clairence)	Délégué Elu	Commission Tourisme, culture, patrimoine, identité
Mr Dubois (Macaye)	Délégué Elu	Commission Développement économique
Mme Etchartaberry (St Pierre d'Irube)	Délégué Elu	Commission Utilisation de l'espace
Mr Falagan (Briscous)	Délégué Elu	Commission Utilisation de l'espace
Mr Haïçaguerre (St Martin d'Arberoue)	Délégué Elu	Commission Services à la population, questions sociales, sports
Mr Laborde (Bardos)	Délégué Elu	Commission Utilisation de l'espace
Mr Lassalle (Sames)	Délégué Elu	Commission Tourisme, culture, patrimoine, identité
Mr Malou (Came)	Délégué Elu	Commission Développement économique
Mr Perret (Mouguerre)	Délégué Elu	Commission Services à la population, questions sociales, sports

